

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023**

L'An deux mille vingt-trois,

Et le onze mai à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq mai 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT et M. Thierry BOLLER Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY Pouvoir à M. Claude KRIEGUER, M. Jonathan ALLONGE Pouvoir à M. Jacques LETELLIER et Mme Sandrine LENTZ Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Absent : Mme Emmanuelle PONCHANT

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°29/1.1.2.1 – AUTORISATION LANCEMENT DE PROCÉDURE ET SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC RÉHABILITATIONS ET EXTENSIONS DE L'ÉCOLE BOIS BONNET ET DE LA MAISON DU MARAIS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDÉRANT la nécessité des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école du Bois Bonnet,

CONSIDÉRANT la nécessité des travaux de réhabilitation et d'extension de la maison du Marais,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offre dans le cadre des projets cités ci-dessus conformément au code de la commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à engager la procédure de passation du marché public,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu lors de Commission d'Appel d'Offre.

Le Maire,

Le Secrétaire,